

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 1 (1892)
Heft: 12

Rubrik: Allgemeines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il y a ballottage pour un membre.

Section Grison: 41 membres; bulletins rentrés 22, majorité absolue 12.

Sont élus : MM. Holsboer par 18 voix.

Gengel » 16 »

Gredig fils » 16 »

Section Valais: 10 membres; il n'est rentré qu'un seul bulletin de vote portant les noms de MM. Joseph Seiler à Zermatt, Joseph Escher à Brigue et Joseph de Grisogono à St. Maurice. A moins d'oppositions formulées dans la huitaine, ces Messieurs seront considérés comme élus.

La réclame et le charlatanisme.

III

En continuant notre épître du numéro 11 concernant les différentes sortes de moyens de réclame, nous parlerons aujourd'hui de la façon et de la manière par laquelle ceux-ci cherchent à s'introduire chez les hôteliers. Si dans le titre nous nous servons de l'expression de charlatanisme, c'est à cause que nous devrons employer involontairement ce mot ça et là dans la dissertation de ce sujet comme qualification due, cependant toujours dans le sens qu'il se rapporte non pas à l'objet traité ou à l'entreprise en général, mais exclusivement à la manière de se procurer des annonces.

Il serait très difficile, même impossible, de limiter exactement entre la bonne et la mauvaise réclame; car la réclame est en partie individuelle: Ce qui paraît être du charlatanisme à l'un, est très estimé de l'autre; car c'est la foi qui sauve aussi dans ce cas, et le chemin qui soi-disant mène au paradis terrestre nous est fait souvent si glissant qu'on «tombe dedans» sans le vouloir. Quelqu'un qui, il est vrai, s'occupe aussi d'annonces, mais dans le jugement important duquel on peut avoir confiance en ce domaine, donna un jour pour toute réponse expressive à la question, jusqu'à quel point allait la bonne réclame et où commençait le «charlatanisme»: «Les entreprises réelles de réclames cherchent leurs annonces par écrit, mais le charlatanisme en annonces voyage». Il motivait sa révélation en disant que l'hôtelier a complètement la main libre quand on lui demande des annonces par écrit; mais, au contraire, que les courtiers d'annonces ne le laisse souvent pas plus tôt tranquille qu'il leur ait remis un ordre. La fondation n'est pas mal; car on peut prouver suffisamment qu'il y a des ordres qui sont donnés simplement pour être quitte de l'éloquent charlatan.

Aussi vrai qu'il est peut-être, ce dicton nommé ci-dessus, aussi désignatif qu'il est pour l'entreprise de celui qui l'a fait; car depuis lors on s'est aperçu que lui de même, en qualité de rédacteur d'un journal, il faisait *voyager* pour les annonces de son journal.

Passons au thème que nous nous sommes proposé et examinons un nombre de ces circulaires d'annonces (nous en avons lu plus de 1000 de différentes sortes et nous avons sorti les «meilleures») nous ne pouvons pas comprendre même dans la première que nous avons devant nous, comment le rédacteur d'un Hôtel-Guide qui promet d'adresser spécialement et personnellement les étrangers aux hôtels qui inséreront, peut accomplir sa promesse. De même il nous est incompréhensible, comment une personne d'un parfait enthousiasme en son ouvrage d'annonces, peut demander de l'hôtelier de soutenir son entreprise «patriotique». Un autre encore, qui d'ailleurs promet de faire même plus, maudit tous les journaux comme n'ayant aucune valeur au point de vue des annonces et il écrit naïvement: «Un «almanach d'adresses» a toujours la même valeur, même après 15 ans; s'il y avait encore ajouté: «comme maculature», alors le bonhomme pourrait encore avoir à moitié raison.

Un quatrième pense que, si son bulletin de souscription pour son livre d'adresses restait sans réponse et que si l'on refusait son livre après réception, qu'il aurait le droit pour sa part de taxer tel hôtel d'après cette manière d'agir.

«J'espere que vous recevezrez amicalement mon voyageur, car voilà l'aune, d'après laquelle je me permettrai de taxer votre maison: voilà ce qui est dit dans la cinquième lettre que vous sortez parmi les meilleures». Voilà qui n'est d'ailleurs plus naïf, mais plutôt arrogant, — mais cela ne fait rien, ça ne «prends» pas. Ce qu'il y a de singulier et en même temps offensant pour l'hôtelier, c'est de penser que ce dernier, tout expérimenté et exercé qu'il soit en pareilles choses, puisse «donner dans le panneau» par de telles phrases.

Un monsieur se précipite dans le bureau en saluant gracieusement: «Juten Morjen», «bon jour», ou «good morning», c'est égal; «je suis le représentant tel et tel et j'ai à vous recommander une nouvelle entreprise qui dépasse toutes les autres fondées jusqu'aujourd'hui. Comment pouvez-vous insérer dans telle ou telle gazette, dans tel et tel guide? tout cela ne vaut rien; donnez-moi tous vos ordres, nous aurons soin que votre établissement soit connu et «recommandé» jusqu'à Yokohama et encore plus loin, et par cela, il se «recommande» et il s'en va sans avoir rien fait; pourquoi? parce qu'il a qualifié sa propre personne et son entreprise en injuriant ses concurrents.

On donnerait audience à maint voyageur, s'il retenait un peu plus sa langue et s'il réfléchissait qu'il se trouve en face d'une personne pour le moins aussi instruite que lui, à laquelle on ne peut pas faire passer un X pour un U. Mais si ça «prend» seulement une fois sur dix, cela suffit complètement à ce voyageur.

Un «livre d'adresses» cosmopolite se recommande pour l'insertion d'annonces et il écrit que tous les hôtels de premier rang seront désignés d'un astérisque. Une épreuve y est jointe, afin de pouvoir s'en convaincre soi-même, dans laquelle par exemple pour Bâle les deux premiers hôtels y figurent sans astérisque, tandis que des hôtels de troisième rang en ont un, et cela doit servir de recommandation. Sur quelle ignorance est-ce qu'il spécule celui-là?

«Vous couvrez les frais de votre annonce» (100 fr.) si, par l'insertion, une seule famille sera engagée à fréquenter votre hôtel», écrit un autre; mais il n'écrit rien de ce que ses propres frais pour l'insertion sont déjà couverts peut-être par la centième partie du montant. Si ce bonhomme avait envoyé d'avance la célèbre «famille», de laquelle on peut «gagner» 100 fr. dans un ou deux jours, alors sa recommandation ne démontrerait aucune trace de ce qui se nomme une exagération, mais dans ce cas-ci l'on a droit d'en penser ce qu'on veut.

Ce qui en tout cas mérite bien d'être mentionné c'est que des journaux étrangers écrivent, poussé d'un «enthousiasme surabondant pour la Suisse», des éloges outrés, ou ils entrent en détail dans le texte, sans y être invités, sur tel ou tel hôtel «très recommandable», afin de pouvoir, ou bien présenter plus tard le compte, ou bien pour le moins d'estimer comme devoir moral que le dit hôtelier fasse parvenir un assez grand ordre en annonces ou en argent comptant.

(A suivre.)

Allgemeines.

Basel. Zum Sekretär des Verkehrsvereins wurde gewählt Herr Albert Rebmann von Basel, zur Zeit in London.

Olten. Der Gasthof zum «Halbmond» ist von seinem bisherigen Besitzer Herrn Franz Cours an Herrn Wirsenn, gegenwärtig zum «Falken» in Solothurn, verkauft worden. Der Antritt erfolgt auf 1. August.

Luzern. Laut «Luz. Tagbl.» hat der Regierungsrath das Baraque- und das Baccaratpiel verboten.

Brunnen. Hotel und Pension Aufdermaur au Parc eröffnet mit 30. Mai.

Axenstein. Grand Hotel Axenstein ob Brunnen ist eröffnet.

Rigi-Kaltbad. Dieses Unternehmen ist zufolge eines Abkommens der Firma Segesser u. Comp. mit den Kreditoren der Unternehmung auf andere Grundlage gestellt. Gemäss diesem Abkommen ist das Anleihe I. Hyp. von 980.000 Fr. in ein Aktienkapital von 588.000 Fr. umgewandelt. Das bekannte Kurhotel wird zufolge dessen ohne Störung weiter betrieben werden. Als Direktor soll unter Mitwirkung der Familie Segesser, Herr Adolf Rodechou vom «Grand Hotel» in Monte Carlo (für 1892 und 1893) die verantwortliche Leitung des Hotels übernehmen.

Emmetten (Nidwalden). * Hotel und Pension Engel ging an Herrn St. Niederberger, mehrjähriger Oberkellner im Pfauen in Einsiedeln, über. Herr Niederberger hat das Hotel mit 26. Mai in Betrieb genommen.

Tessin. Die Hoteliers Christen und Räber in Locarno haben beschlossen, für eigenen Betrieb und Rechnung einen Salondampfer zu kaufen. Bis jetzt besorgte eine italienische Dampfschiffahrts-Gesellschaft den Dienst.

Zürich. Das bestbekannte Hotel «Stadthof» am Bahnhof ist von seinem bisherigen Besitzer Herrn J. Schätti die Summe von Fr. 340.000 an Herrn Oelschläger-Brutsch, Gerant des Hotel «Grand Pont» in Lausanne, verkauft worden. Der Antritt erfolgt auf 1. Juli.

Nafels. Herr Xaver Hasler-Schwyter hat nunmehr seinen Gasthof z. «Schützenhof» in eigenen Betrieb übernommen.

St. Moritz. Das neue Stahlbad wird nächstens vollendet sein. Das städtlich gebaute Hotel wird am 1. Juli eröffnet, die Bäder voraussichtlich schon Mitte Juni.

Romanshorn. Das Gasthaus zum «Engel» wurde von Hrn. Gabriel Wohlfart in Pacht angestreten.

Horn am Bodensee. Das Gasthaus zum «Sternen» ist künftig in den Besitz des Herrn Ulr. Stäheli übergegangen.

Steckborn. Das Hotel «Krone» ist künftig in den Besitz der Familie Scherrer-Senn (früher Hotel Bahnhof, Borschach) übergegangen.

Rheinfelden. Die Badesaison hier hat bereits ihren Anfang genommen und die verschiedenen Badehotels beherbergen schon eine erhebliche Anzahl von Kuranten, namentlich im Grand Hôtel des Salines ist die Frequenz eine für diese Zeit schon außergewöhnlich grosse. Die jährlich sich steigernde Frequenz ist nicht nur in der vorzüglichen Heilwirkung der Bäder, sondern auch in dem in allen hiesigen Hotels vorhandenen Komfort und den zweckmässigen Einrichtungen zu suchen. In der ersten Hälfte Juni wird die Kurnusik wieder mit ihren täglichen Produktionen beginnen.

Bern. Die internationales Schnellzüge über die Jur-Simplon-Bahn (Delle-Delsberg-Basel) sind laut «Bund», vom 1. Juli ab wieder gesichert.

Aschi. Hotel Blümisalp ist eröffnet.

Biel. Herr B. Buner, vormalig «Hotel Metropole» in Basel, hat den Gasthof zur «Krone» käuflich übernommen und betreibt denselben seit 15. Mai auf eigene Rechnung.

Meringen. Eine wesentliche Erweiterung erfährt das Bahnhof-Hotel des Hrn. Ritschard durch einen grösseren Anbau, der neben einigen Fremdenzimmern einen Speise- und einen Konzert- und Tanzsaal enthalten wird.

Brünz-Rothhorn-Bahn. Die Direktion hat das eidgen. Eisenbahndepartement ersucht, ihr die sofortige Betriebs-eröffnung zu gestatten.

Genf. * Das Hotel Metropole wurde letzten Winter vollständig renoviert, nach dem modernsten Style eingerichtet und mit allen Comfort der Neuzeit ausgestattet.

— Frau Wittwe Goldschmid führt das Hotel Genferhof auf ihren Namen weiter.

Clarens-Montreux. * L'Hôtel Roy a Clarens a fait l'installation nouvelle d'un Restaurant en plein air, abrité d'une tente; c'est la seule installation de ce genre existant à Clarens et Montreux.

Il est incontestable que manger en plein air pendant la belle saison constitue le nec plus ultra des joasances gastronomiques, on servira à volonté la table d'hôte à de petites tables séparées.

Vu la proximité du débarcadère, les touristes et habitants des bords du lac en descendant du bateau 11 h. 45 à Clarens peuvent tout en prenant leur déjeuner à la fourchette jouir du panorama de Montreux et de toutes les montagnes qui l'environt. — Le tram électrique stationnant en face de l'Hôtel pourra ensuite les conduire facilement à un autre point de la contrée.

Bergbahnen. Mark Twain über die schweizerischen Bergbahnen. Der berühmte amerikanische Humorist schreibt über diesen Gegenstand: «Es ist viele Jahre her, dass ich nicht in der Schweiz gewesen bin. Damals gab es nur eine Zahnradbahn. Jetzt hat aber jeder Berg hier eine oder zwei, die ihm wie Hosenträger über den Rücken laufen. Bald wird der Bauer auf jenen Höhen, wenn er Nächte ausgeht, eine Laterne mitnehmen müssen, um nicht über eine Bergbahn zu stolpern, die gebaut worden, seit er das letzte Mal ausgegangen ist. Ein Bauer, durch dessen Kartoffelfeld keine Bahn geht, wird einst so berühmt werden, wie Wilhelm Tell».

Im ganzen Médoc sind die Rehen erfroren. Die Nachrichten sind geradezu trostlos. In den niedrigen Lagen sieht es aus, als ob das Feuer Alles verbrannt hätte. Die höheren Lagen scheinen weniger gelitten zu haben, doch befürchtet man, was jetzt nicht ganz dahin sei, falle nach der Blüthe ab.

Nizza. * Das gut und altbekannte Hotel und Pension Suisse ist nunmehr aus dem Familienbesitz alleiniges Eigentum des zweiten Sohnes Herrn J. P. Hug, bisherigen Leiters des Geschäfts, geworden. Herr Hug gedenkt daselbe in gewohnter Weise fortzuführen und vergrüssert und in neuer Ausstattung am 1. September wieder dem Betrieb zu eröffnen.

Die Weltausstellung in Berlin und das Gastwirths-Gewerbe. Das «Berliner Tagebl.» enthält die Subscription von vier hervorragenden Hotel- und Restaurationsbesitzern im Betrage von hunderttausend Mark für den Garantiefond der Weltausstellung.



Genf. * Seine königliche Hoheit der Grossherzog von Mecklenburg, Seine königliche Hoheit der Erbgrossherzog von Mecklenburg, Baron von Maltzahn und Excellenz von Bülow nebst zahlreichem Gefolge logirten mehrere Tage im Hotel Metropole.

Lugano. Am 23. ds. verreiste Ex-Kaiserin Eugenie nach Lugano, nachdem sie zwei Tage im «Hotel du Parc» geweilt hatte.

In Vichy wurde für den Grossfürsten Alexis, den Bruder des Czaren, Wohnung bestellt. Der Grossfürst soll im Juni eintreffen.

Menton. Sa Majesté le roi Oscar de Suède et Norvège, a passé, venant d'Italie, à Menton à l'hotel National.

Marsellen. S. M. Oscar II. Roi de Suède et Norvège, en compagnie de S. A. R. le prince Eugène, son fils, M. le comte de Rosen, premier Maréchal de la Cour, le comte Wrangel, chambellan, de docteur Egerber et le capitaine Falkmann, aide de camp, sont arrivés le 16 c. à Marseille venant de Menton et descendus au Grand Hôtel Noailles. Ils sont partis le 19 c. pour Biarritz.

In Aix-les-Bains wird dieser Tage Kriegsminister Freycinet Aufenthalt nehmen.

Meran. Erzherzog Karl Ludwig ist mit seiner Gemahlin, Erzherzogin Marie Therese eingetroffen.

Karlsbad. Graf und Gräfin Hartenau sind in Karlsbad angekommen. Ebenso die Gräfin Tolstoi mit Töchtern.

Wiesbaden. Es bestätigt sich, dass Minister von Giers zu einem mehrwöchentlichen Kuraufenthalt hieher kommt.

Homburg. Die Kaiserin Friedrich weilt seit 23. April hier zum Kuraufenthalt.

Triberg. Die Königin und die Königin-Regentin von Holland werden im Monat Mai nach ihrem Besuch in Berlin einen mehrwöchentlichen Kuraufenthalt im Bieringer's «Schwarzwaldb-Hotel» zu Triberg nehmen.

Badenweiler. Der Grossherzog und Erbgrossherzog von Mecklenburg-Schwerin mit Gefolge und Bedienung sind von Aix-les-Bains zu mehrtagigem Aufenthalt in Badenweiler angekommen und im Hotel Römerbad abgestiegen.